



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LABRUGUIERE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Jeudi 10 Mars 2022

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de notre collectivité, il ouvre le cycle budgétaire. Il permet au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des priorités qui seront retenues, de notre situation financière sans avoir un caractère décisionnel.

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

D'après les prévisions actuelles, le niveau du PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du 2^o trimestre 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est

resté stable au 3^e trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 • à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'État, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (taux normal de 28 % à 26,5 % en 2020). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

La situation financière de la Ville de LABRUGUIERE

au 31 décembre 2021

1- Un excédent brut courant stable

L'excédent brut courant est le résultat

Recettes réelles de fonctionnement — Dépenses réelles de fonctionnement

Il s'élève, en 2021 à 1 401 k€. La dynamique des recettes de fonctionnement compense l'augmentation des dépenses et permet d'afficher un niveau d'excédent qui reste stable depuis 2018 autour de 1 200 à 1 400 k€.

Il conviendra de poursuivre une certaine rigueur sur les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la qualité du service rendu à la population et le soutien à la vie associative locale.

CHAINE DE L' EPARGNE 2018 à 2021				
Montants en k €	2018	2019	2020	2021
Recettes de gestion de services	5 667	5 707	5 699	5 847
- Dépenses de gestion de services	4 442	4 433	4 205	4 446
① Excédent brut courant	1 225	1 274	1 494	1 401
Produits exceptionnels	27	400	8	84
- Charges exceptionnelles	1	-	300	3
Epargne de gestion	1 251	1 674	1 202	1 482
Remboursement des Intérêts des Emprunts	134	123	76	101
Epargne Brute	1 117	1 551	1 126	1 381
Remboursement du Capital des Emprunts	409	361	353	347
② EPARGNE NETTE	708	1 190	773	1 034

Recette s/éolien

Reverst excédent EAU

2- Une capacité d'autofinancement à un très bon niveau

L'épargne nette représente la capacité d'autofinancement ; c'est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses emprunts remboursés.

Après une année 2020 particulière, l'épargne nette 2021 s'élève à 1 034 000 €

3- Un endettement maîtrisé

	2017	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû	5 078 031 €	4 696 127 €	4 335 381 €	3 982 550 €	3 995 409 €
Population DGF	6694	6728	6690	6658	6664
Endettement par habitant	758,59 €	698,00 €	648,04 €	598,16 €	599,55 €

L'endettement de la Ville s'élève au 31/12/2021 à 3 995 409 € soit un montant de 599.55 € par habitant

L'encours de la dette a diminué passant de 6.1 M€ en 2014 à 3.9 M€ en 2021, soit de 940 €/habitant à 600 €/habitant. Le délai de désendettement reste stable à 3.1 ans .

Attention en 2014 Budget eau & assain

A moyen terme, le volume des opérations d'investissement envisagées engendrera un besoin financier que les sources de financement ordinaires telles que l'autofinancement, les subventions, les cessions, le fonds de compensation de TVA, ne pourront couvrir totalement.

Un appel à l'emprunt pourrait être envisagé en fonction du niveau global des investissements exécutés et des engagements consécutifs aux marchés de travaux notifiés.

Les perspectives et les orientations budgétaires 2022

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le bilan 2021 ainsi que sur l'évolution des principaux postes budgétaires. Après avoir validé les comptes administratifs 2021, l'analyse des charges et la constatation des restes à réaliser et des résultats de clôture permettent de construire le budget primitif 2022.

Ce budget est établi avec la prise en compte de plusieurs indicateurs :

- Les orientations budgétaires de l'Etat concernant le service public local ;
- Les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ;
- L'évolution des charges obligatoires ;
- L'évolution des charges liées au fonctionnement des nouveaux équipements ;
- L'évolution des recettes fiscales et des dotations ;

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant et donc des marges de manœuvre pour investir, l'effort d'encadrement des dépenses de fonctionnement et la perception rigoureuse des recettes doit être poursuivis.

DEPENSES

➤ **Chapitre 011 : Charges à caractère général :**

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses permettant aux services de fonctionner. Les inscriptions budgétaires 2022 devraient afficher une hausse conséquente par rapport au budget 2021 du fait des augmentations des prix des fluides, des matières premières, des consommables

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel :**

La croissance de la masse salariale est due comme chaque année au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) amplifié par une revalorisation nationale des grilles de rémunération des agents de catégorie C au 01/01/2022 .

➤ **Chapitre 012 : Charges de personnel :**

La croissance de la masse salariale est due comme chaque année au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) amplifié par une revalorisation nationale des grilles de rémunération des agents de catégorie C au 01/01/2022.

En 2022, des recrutements sont projetés au sein des services pour améliorer la qualité du service public, notamment à la Police Municipale.

➤ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (subventions et participations)**

Les subventions accordées aux associations locales représentent le poste le plus important. Sont également comptabilisées dans ce chapitre, les indemnités des élus, les versements aux organismes extérieurs.

Ce poste de dépenses sera relativement stable à l'enveloppe des crédits ouverts en 2021. En ce qui concerne les subventions attribuées par la Commune aux associations, l'enveloppe répartie sera maintenue à un niveau identique.

➤ **Chapitre 66 : Charges financières :**

Elles comprennent le paiement des intérêts des emprunts en cours aux organismes bancaires, le montant des Intérêts Courus Non Echus, les frais bancaires.

Ces charges financières liées au remboursement des intérêts des emprunts sont en diminution.

➤ **Dépenses d'ordre :**

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense en Fonctionnement et une recette en Investissement (chap. 040) pour le même montant.

Dépenses d'Investissement

Recettes d'Investissement

Chap. 042

=

Chap.040

RECETTES

➤ **Chapitre 013 : Atténuations de charges :**

Sont enregistrés à ce chapitre, les remboursements de salaire (indemnités journalières, prises en charge des emplois aidés, service minimum d'accueil dans les écoles lors des journées de grève...)

➤ **Chapitre 70 : Produits des services :**

Ce chapitre enregistre le montant des ventes de coupes de bois, les concessions aux cimetières, les recettes d'En Laure, les repas cantine et les redevances d'occupation du domaine public.

Une valorisation du personnel affecté aux autres budgets (agents des pompes funèbres, cinéma, CCAS) est également portée à ce chapitre.

➤ **Chapitre 73 : Impôts et Taxes :**

Les taux d'imposition resteront inchangés en 2022. Le montant des contributions directes augmente grâce à l'évolution des valeurs locatives.

L'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire versées par la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet devraient rester sur les mêmes montants (la DSC ayant été réajustée à la baisse en 2020).

➤ **Chapitre 74 : Dotations et Participations :**

Selon les orientations budgétaires nationales, les dotations de l'Etat restent stables pour la Ville. Toutefois une compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels devrait apporter des recettes complémentaires.

Les 2 chapitres observent des variations soit à la baisse, soit à la hausse, par rapport aux années précédentes, pour se compenser sur l'exercice.

➤ **Chapitre 75 : Produits de gestion courante :**

La recette essentielle de ce chapitre est désormais la redevance versée par la société d'exploitation du parc éolien.

➤ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels :**

Les remboursements des sinistres et dommages sur mobilier urbain sont estimés à minima.

➤ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre : transfert entre sections**

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en Fonctionnement et une dépense en Investissement pour le même montant.

2-SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement de l'année 2022 se décomposeront de la façon suivante :

Cpte 204 : Aide aux façades	54 000 €
Op. 195 : Acquisition de matériel	69 000 €
Op.197 : Bâtiments communaux	41 000 €
Op. 198 : Bâtiments scolaires	143 000 €
Op. 199 : Voies communales	325 000 €
Op. 200 : Aménagement du Centre-Ville	190 000€
Op. 205 : Immeuble 8 Bld Gambetta	150 000 €
Op. 210 : Aménagement de pistes cyclables	1 000 000 €
Op. 215 : Eclairage Public	30 000 €
Op. 242 : Travaux en forêt	100 000 €
Op. 302 : Installations sportives	5 000 €
Op. 308 : Zone d'En Laure	65 000 €
Op. 309 : Espaces verts	15 000 €
Op. 310 : Cimetières communaux	20 000 €
Op. 952 : Vidéo-protection	10 000 €
Op. 953 : Accessibilité des bâtiments	10 000 €
Op. 959 : Route de Ganès	168 000 €
Op. 961 : Défense Incendie	45 000 €
	2 440 000 €

Les dépenses d'équipement seront financées par l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement, le Fonds de Compensation de la TVA, les cessions de biens, les taxes d'urbanisme, les subventions et éventuellement par un nouvel emprunt.

Le budget d'investissement de la Commune sera équilibré.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET DES POMPES FUNEBRES

L'orientation sur ce budget de fonctionnement est de contrôler les dépenses pour garantir la qualité du service pour les administrés à des prix raisonnables.

L'intégration de nouveaux agents a permis de renouveler le personnel de ce service.

Pour la section d'investissement, il est prévu de remplacer le véhicule.

LE BUDGET CINEMA

Ce budget ne présente qu'une section de fonctionnement et correspond à la seule activité cinéma du « Rond Point ».

Les orientations pour 2022 sont de proposer un service varié et attractif avec l'adaptation des séances selon les demandes des usagers pour conserver les fréquentations satisfaisantes.